



Offre exclusive Rogers pour les employés de Pratt & Whitney.

Économisez jusqu'à 30 \$ par mois sur certains forfaits Infini de Rogers pour vous et les membres de votre famille, profitez également d'offres incroyables sur les appareils les plus populaires.



SCANNEZ MOI!

concessionnaire autorisé  **ROGERS**

Scannez le code QR ou visitez notre portail web à l'adresse suivante

NorCom - Rogers
514-904-0955 Option : 2
support@norcom.ca

<https://www.norcom.biz/PWC#productMenu>

L'offre est d'une durée limitée et peut être modifiée sans préavis. Des frais de configuration de 40 \$ s'appliquent pour configurer votre appareil et les services connexes. Taxes en sus. *Les forfaits de données Infini de Rogers comprennent un lot de données à haute vitesse sur le réseau de Rogers, dans les zones de Couverture étendue au Canada et dans les destinations où Partout chez vous est offert (consultez rogers.com/partoutchezvous). L'accès à la 5G est inclus sans frais supplémentaires. L'accès à la 5G nécessite un appareil compatible avec la 5G dans une zone où la couverture 5G est offerte (consultez rogers.com/couverture). Une fois que vous avez épuisé le lot de données à la haute vitesse de votre forfait, vous continuerez d'avoir accès aux services de transmission de données à la vitesse réduite pouvant atteindre 512 kbps (pour le téléversement et le téléchargement) sans frais d'utilisation excédentaire, et ce, jusqu'à la fin de votre cycle de facturation en cours. Le courriel, la navigation web, les applications et le visionnement ou l'écoute en continu continueront de fonctionner à la vitesse réduite, ce qui altérera vraisemblablement votre expérience. Nous vous enverrons un message texte lorsque vous aurez utilisé 90 % du lot de données à la haute vitesse inclus dans votre forfait et un autre lorsque vous en aurez utilisé 100 % et vous donnerons la possibilité d'acheter un Accès Rapido pour ajouter des données à la haute vitesse à votre forfait. L'inscription à la facture en ligne est exigée pour ce forfait. Dans tous les cas, l'utilisation est assujettie aux Modalités de service et à la Politique d'utilisation acceptable de Rogers. Consultez rogers.com/modalites. Les offres peuvent être modifiées sans préavis. 1 Le rabais est applicable aux lignes principales et additionnelles. Exclut les lignes additionnelles associées à une Clé Internet, à un Point d'accès, à une Centrale sans-fil, à un forfait Appels et textos ou à la Téléphonie résidentielle sans fil. L'offre ne peut être combinée à un autre rabais sur les frais de service mensuels, à moins d'indications précises à cet effet. Un changement de forfait ou d'appareil mettra fin au rabais. © 2022 Rogers Communications. 2 Un rabais de 10 \$ par mois est applicable sur certains forfaits Infini de Rogers disponibles dans le cadre du programme privilège de Rogers pour les clients qui s'inscrivent au paiement automatique (non rétroactif). L'enregistrement aux paiements automatique doit demeurer actif avec un forfait éligible pour conserver le rabais. Le rabais prendra fin si vous passez à un forfait inéligible ou si vous annulez les paiements automatiques. © 2023 Rogers Communications.

Foire aux questions

Q. Comment puis-je profiter de cette offre ?

R. > Vous pouvez faire votre précommande directement en ligne au www.Norcom.Biz en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe inclus sur la première page de ce document ou faire la demande du format papier auprès de votre représentant.

Q. Puis-je garder mon forfait Rogers actuel, mais obtenir le pourcentage de rabais stipulé dans cette offre ?

R. > Une vérification auprès du représentant sera nécessaire.

Q. Qui dois-je contacter pour faire un changement de forfait ?

R. > Pour demander un changement de forfait, vous devez utiliser l'application Mon Rogers. Vous pouvez également communiquer avec votre représentant par téléphone ou par courriel pour obtenir de l'aide.

Q. Comment puis-je obtenir un forfait « Apportez votre appareil » ?

R. > Vous devez disposer d'un appareil Rogers. Si l'appareil provient d'un autre fournisseur de services, il devra être déverrouillé pour pouvoir être utilisé sur le réseau Rogers.

Vous devez payer votre appareil en entier auprès de votre fournisseur précédent. Si vous n'êtes pas certain que l'appareil est payé en totalité, vous pouvez contacter votre fournisseur de services actuel afin d'avoir plus de détails. Si vous êtes un client actuel de Rogers, contactez directement votre représentant.

Q. Puis-je obtenir un forfait « ROGERS Infinimc » d'une province autre que ma province de résidence ?

R. > Non, vous pouvez obtenir les forfaits « ROGERS Infinimc » d'une province seulement si le code postal de facturation ainsi que l'indicatif régional de votre numéro de cellulaire font partie de cette province. Si l'indicatif régional du numéro de cellulaire diffère de votre code postal de facturation, veuillez communiquer avec votre représentant afin de confirmer la tarification provinciale.

Un changement de numéro de téléphone peut être exigé afin de profiter de la tarification la moins élevée, s'il y a lieu.

Q. Combien de comptes puis-je mettre en service ?

R. > Vous ne pouvez mettre en service qu'un seul compte par employé afin de bénéficier du rabais corporatif.

Vous pouvez toujours faire l'ajout de lignes additionnelles sous la ligne principale.

Q. Jusqu'à combien de lignes puis-je avoir sur le même compte ?

R. > Vous pouvez avoir jusqu'à 9 lignes sur le même compte, selon l'approbation de crédit.

Q. Est-ce que le compte doit être à mon nom si je veux obtenir une ligne pour l'un des membres de ma famille ?

R. > Le compte doit être à votre nom et vous serez ainsi responsable du paiement mensuel des lignes existantes à votre compte. Par contre, le nom apparaissant sur l'afficheur peut être au nom de l'utilisateur.

Q. Puis-je conserver mon numéro de mobile existant ?

R. > Oui, communiquez d'abord avec votre représentant NorCom.